



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision 17 JUIN 1985

Decisione

1058

Contribution de la Suisse à la 4ème reconstitution des  
ressources du Fonds Africain de Développement (FAD)

Vu la proposition du DFAE et du DFEP du 29 mai 1985

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Le Gouverneur pour la Suisse du Fonds africain de développement est autorisé à signer l'instrument de souscription engageant la Suisse pour un montant total de Frs. 127'338'480.--.
2. Ce même Gouverneur est autorisé à signer les trois billets à ordre non négociables mentionnés ci-dessus et à les déposer auprès de la Banque nationale suisse.

Pour extrait conforme,  
le secrétaire:

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	15	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
X		EVD	15	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin. Del.	9	-

Par cette proposition, nous vous demandons d'approuver une contribution de frs 127'338'480.-- au titre de la 4ème reconstitution des ressources du Fonds africain de développement pour financer ses opérations de prêts pendant les années 1985 à 1987. Cette contribution sera à charge du nouveau crédit de programme de 1,8 mrd de francs pour la Coopération Technique et l'Aide Financière, crédit qui a été approuvé par le Parlement (Message du 19.3.1984/A.F. du 18.9.1984).

Le Fonds africain de développement (FAD), dont la Suisse fait partie depuis sa création en 1973 accorde des crédits à des conditions de faveur en priorité aux pays les plus pauvres de l'Afrique, soit à ceux dont le revenu par habitant est inférieur à 400 dollars par an. Ses ressources proviennent de contributions à fonds perdu des pays membres industrialisés ainsi que de quelques pays en développement (Inde, Corée, Brésil).

Face à la grave crise financière qui secoue l'Afrique, les ressources à des conditions concessionnelles doivent être augmentées. Dans ce contexte, les institutions multilatérales auront un rôle plus important à jouer, notamment dans le cadre de programmes sectoriels et d'aides à la balance des paiements.

Les négociations pour cette quatrième reconstitution donnèrent lieu à un examen détaillé des activités du FAD. La Suisse prit une part active à ces délibérations qui aboutirent à la mise sur pied de nouvelles directives de prêts qui sont conformes à notre politique de coopération au développement. Par ailleurs, il convient de mentionner que le groupe de la Banque et du Fonds africain de développement a sensiblement amélioré ses prestations au cours de ces dernières années notamment sur le plan des politiques (création d'un compte d'assistance technique, meilleur dialogue avec les pays bénéficiaires, encaissement des bons plus systématique, tarification des services publics) sur le plan du contrôle (création d'un comité de vérification, renforcement de l'évaluation rétrospective) et sur le plan de la gestion (création d'un Comité des investissements, meilleure information des milieux économiques sur les projets, renforcement du contrôle de l'exécution des projets approuvés).

Cette quatrième reconstitution a atteint le montant total de 1,5 milliard d'UCF (1 UCF = une unité de compte du Fonds = 0,964285 dollar au 31.12.1983) par rapport à 1,1 milliard pour la troisième. La Suisse a plaidé pour une augmentation substantielle des ressources du FAD, cette position se justifiant essentiellement par le fait que le continent africain est gravement touché par la crise économique mondiale. S'agissant du partage de la charge financière, la Suisse a diminué sa contribution en pourcent (de 4,19 % pour la troisième reconstitution à 4,0 %) non pas en signe de méfiance vis-à-vis de l'Institution mais par souci de rapprocher notre contribution au Fonds à celle que nous avons à la Banque et qui se monte à 3,75 %.

Le montant de 127'338'480.-- francs suisses sera engagé sous la forme de trois bons non négociables (promissory notes) auprès de la Banque nationale suisse. La première tranche d'un montant de frs 36'928'159.-- sera engagée en 1986, la deuxième de frs 42'021'698.-- en 1987 et la troisième de Frs 48'388'622.-- en 1988. Les encaissements ne commenceront qu'en 1989 et s'étendront sur une période d'environ trois ans.

L'Administration fédérale des finances est d'accord avec cette proposition.

2301.16

Berne, le 29 mai 1985

Au Conseil fédéral

Contribution de la Suisse  
à la 4ème reconstitution des  
ressources du Fonds Africain  
de Développement (FAD)

1. Objet de la proposition

Par cette proposition, nous vous demandons d'approuver une contribution de Fr. 127'338'480.-- au titre de la 4ème reconstitution des ressources du Fonds africain de développement pour financer ses opérations de prêts pendant les années 1985 à 1987.

La contribution en question sera à charge du nouveau crédit de programme de 1,8 mrd de francs pour la Coopération Technique et l'Aide Financière, crédit qui a été approuvé par le Parlement (Message du 19.3.1984/A.F. du 18.9.1984).

L'aide aux pays en développement par l'intermédiaire des institutions internationales de développement constitue un volet important de la politique suisse de coopération au développement. Les raisons et l'importance de cette aide ont déjà été expliquées à diverses reprises par le Conseil fédéral, la dernière fois dans le Message mentionné ci-dessus. Dans le cas du FAD, il s'ajoute le fait que le continent africain traverse actuellement une crise économique aiguë qui justifie un effort additionnel tant sur le plan multilatéral que bilatéral.

2. Le Fonds africain de développement

Le Fonds africain de développement est entré en vigueur en 1974. Bien que juridiquement indépendant de la Banque africaine de développement, les deux institutions forment en fait une unité, (le groupe BAD/FAD); elles ont la même ad-

ministration et se complètent dans leurs objectifs. La Suisse est membre du Fonds depuis la création en 1973, de même que 25 autres pays non régionaux parmi lesquels la plupart des Etats de l'OCDE.

La Banque a fêté son 20ème anniversaire le 10 septembre 1984; elle compte 50 Etats africains auxquels se sont ajoutés en 1982, 22 pays non africains, dont la Suisse. Cet élargissement avait pour but d'augmenter ses ressources en particulier par voie d'emprunts sur le marché international des capitaux. C'est ainsi qu'un premier emprunt en Suisse a été lancé en novembre 1984 pour un montant de 100 millions de francs.

Alors que la Banque finance des prêts à des conditions proches du marché (taux d'intérêt de 9,5 % + commission statutaire et d'engagement de 2 %, d'une durée de 12 à 20 ans) le Fonds accorde des crédits à des conditions de faveur (3/4 % p.a. pour les frais administratifs, d'une durée de 50 ans y compris 10 ans de grâce) en priorité aux pays les plus pauvres de l'Afrique, soit à ceux de la catégorie A dont le revenu par habitant est inférieur à 400 dollars par an. Ses ressources proviennent de contributions à fonds perdu des pays membres industrialisés ainsi que de quelques pays en développement (Inde, Corée, Brésil); au 31 décembre 1983, le montant cumulé des souscriptions s'élevait à 2,14 milliards de dollars.

### 3. Politique de prêt durant la 3ème reconstitution

A la fin 1983, le montant cumulé des prêts du FAD depuis sa création se montait à 2,06 milliards de dollars pour 296 projets (voir annexe 1). Durant l'année 1983, 41 projets ont été financés pour un montant total de 344 millions de dollars; par rapport à 1982, cela représente une légère diminution de 14 millions de dollars. Cette réduction s'explique non pas par un manque de projets disponibles mais

par un manque de ressources financières qui sont extrêmement limitées par rapport aux besoins. Cela a d'ailleurs forcé l'institution à financer certains de ces projets sur ses propres ressources.

Durant la période actuelle de la 3ème reconstitution, l'objectif de 85 % des prêts en faveur des pays de la catégorie A a été atteint. La majeure partie des ressources, soit 37 %, a été attribuée à l'agriculture. L'objectif de 40 % n'a donc pas été atteint; les efforts entrepris récemment par la direction ont toutefois permis de redresser cette situation puisqu'en 1984, 41,8 % des ressources ont bénéficié à ce secteur. Les projets visent essentiellement l'augmentation de la production alimentaire par le soutien aux petits paysans, ce qui est conforme à notre aide bilatérale. Environ 25 % des ressources ont été utilisées dans les transports et 20 % dans les équipements collectifs où les besoins sont encore très importants en Afrique. Dans ces secteurs, il s'agit surtout de routes en zones rurales afin d'assurer le transport des produits agricoles, d'adduction d'eau rurale et de projets d'électrification. La santé et l'éducation représentent 16 % du volume des projets. La politique d'intervention dans ce secteur est en train d'être modifiée en ce sens que les projets financés visent plutôt la santé primaire et les écoles techniques que les grands hôpitaux et les écoles supérieures. Les projets industriels ne représentent qu'environ 2 % des ressources; ils sont financés en premier lieu par la Banque à des conditions proches du marché.

Sur le plan des politiques, du contrôle et de la gestion, des progrès sensibles ont été enregistrés au cours de cette 3ème reconstitution:

a) Sur le plan des politiques:

- une politique systématique d'encaissement des bons (promesses de payer) afin d'assurer que tous les pays s'acquittent de leurs engagements au pro-rata de leur contribution totale et selon un calendrier déterminé par le FAD en fonction de ses besoins;

- un meilleur dialogue avec les pays bénéficiaires concernant leur programme de développement économique et les projets individuels;
- la création d'un Compte d'assistance technique qui permettra au groupe BAD/FAD ainsi qu'aux pays bénéficiaires de mieux préparer et exécuter les projets;
- une politique de tarification des services publics (eau, électricité, etc.) afin d'assurer le financement des frais récurrents et la rentabilité des projets.

b) Sur le plan du contrôle:

- la création d'un Comité de vérification au sein du Conseil d'administration (Audit Committee);
- le renforcement de l'unité d'évaluation rétrospective et l'introduction des rapports d'achèvement de projets.

c) Sur le plan de la gestion:

- la création d'un Comité des investissements avec conseillers extérieurs pour le placement des liquidités;
- la création d'un Comité préparatoire plénier du Conseil d'administration pour l'évaluation des projets avant leur soumission au dit Conseil;
- une meilleure information pour les milieux économiques sur les projets identifiés et en préparation en vue de la participation aux appels d'offres.
- un renforcement du contrôle de l'exécution des projets approuvés.

A noter que plusieurs de ces améliorations furent introduites suite à des propositions faites par la Suisse lors des Assemblées annuelles ou au sein du Conseil d'administration.

#### 4. La quatrième reconstitution

##### 4.1 Volume de la reconstitution

Les négociations pour la 4<sup>ème</sup> reconstitution se sont achevées à l'occasion de l'assemblée annuelle du groupe de la Banque et du Fonds à Tunis en mai 1984. Elles donnèrent lieu à un examen détaillé de divers problèmes institutionnels et notamment de la politique de prêts. Ces discussions se déroulèrent dans un esprit constructif ce qui permit d'atteindre un résultat satisfaisant compte tenu des contraintes budgétaires prévalant dans de nombreux pays donateurs.

La Direction du Fonds avait proposé un montant global de 1,9 mrd d'UCF<sup>1)</sup>, ce qui aurait permis une augmentation annuelle moyenne des prêts de 8,5 % en termes réels compte tenu d'une inflation de 7,5 %. Ce montant ne fut pas accepté par la majeure partie des pays donateurs. Un compromis fut finalement atteint de 1,5 mrd d'UCF de dollars; la répartition par pays figure en annexe 2. A noter qu'il reste un reliquat non alloué de 8,3 millions d'UCF, représentant 0,55 % du total, pour lequel le Président a sollicité des contributions volontaires. Entretemps, vu que la Yougoslavie a manifesté son intention de prendre une participation et que la Chine souhaite devenir membre du FAD, ce reliquat sera plus que comblé.

La troisième reconstitution avait atteint environ 1,1 mrd;<sup>2)</sup> la quatrième est de 36 % supérieure, ce qui permet une augmentation annuelle moyenne des prêts d'environ 11 %, y compris l'inflation; c'est-à-dire d'environ 3,5 % en termes réels.

1) 1 UCF: 1 unité de compte du Fonds = 0,964295 dollars au 31.12.1983.

2) y compris 0.9 mrd de contributions volontaires

#### 4.2 Partage des charges

Ce résultat satisfaisant est dû en partie à la bonne disposition des Etats-Unis dont la contribution en valeur absolue a passé de 143 mio d'UCF pour le 3ème exercice, à 231 mio d'UCF à l'occasion de cette 4ème reconstitution. Ils consolident ainsi leur 1er rang parmi les pays donateurs avec un pourcentage qui passe de 14,1 à 15,4 %.

Pour ce qui est des autres grands donateurs, on note les augmentations suivantes: Japon de 13,15 à 14,0 %; Canada de 7,9 à 9,5 %; France de 7,0 à 7,5 %; Italie de 6,2 à 7,25 %.

Les pays suivants ont en revanche diminué leur part: Allemagne de 9,7 à 9,0 %; Suède de 5,4 à 4,8 %; Royaume-Uni de 4,3 à 3,05 %; Suisse de 4,2 à 4,0 %. (La liste complète des pourcentages par pays ressort de l'annexe 2.)

./.

#### 4.3 Contribution de la Suisse

Les contributions suisses aux diverses reconstitutions ont été les suivantes:

Période	Reconstitution totale en mio d'UCF	Contribution de la Suisse		
		mio d'UCF	mio fr.s.	%
1973 - 76 contribu- tions initiales	205	6,19	24,5	3,02
1976 - 78 FAD I	295	12,38	37,0	4,20
1979 - 81 FAD II	667	32,00	68,9	4,80
1982 - 84 FAD III	1'008 1)	42,20	82,6	4,19

La Suisse a en outre fourni les apports suivants dans le cadre d'actions de coopération bilatérales avec le groupe BAD/FAD:

---

1) sans contribution volontaire

- financement d'experts au siège de la Banque afin de renforcer sa capacité opérationnelle (environ 3 millions de francs suisses de 1978 à 1984);

- financement d'études de factibilité, d'études d'exécution ainsi que des mois d'experts pour des besoins spécifiques, limités dans le temps (au total 6,8 millions de francs suisses de 1977 à 1984).

Concernant le montant total de la quatrième reconstitution, la Suisse a plaidé pour une augmentation "substantielle" sans toutefois préciser de limite. Cette position se justifiait essentiellement par le fait que le continent africain est gravement touché par la crise économique mondiale et que son redressement requiert, pour soutenir l'effort propre des gouvernements concernés, une augmentation substantielle de ressources extérieures à des conditions concessionnelles.

S'agissant du partage de la charge financière ("burden sharing"), la Suisse a tenu à diminuer sa contribution en pourcent (de 4,19 % pour la troisième à 4,0 %) non pas en signe de méfiance vis-à-vis de l'Institution mais par souci de rapprocher notre contribution au Fonds à celle que nous avons à la Banque et qui se monte à 3,75 % (représentant un montant de 136,7 millions de francs suisses).

#### 4.4 Directives générales concernant la politique de prêt

Les négociations proprement dites sur la quatrième reconstitution furent précédées d'un examen approfondi et complet des activités du Fonds. La Suisse prit une part active à cette analyse qui aboutit à la mise sur pied de nouvelles directives de prêts. Entretemps, ces directives ont été approuvées par le Conseil d'administration et sont entrées en vigueur. La Suisse est satisfaite de ces résultats qui sont conformes aux objectifs de notre loi sur la coopération au développement et à ceux qu'il est réaliste

de fixer eu égard au potentiel et aux perspectives d'avenir de cette institution. Ces résultats peuvent être résumés comme suit:

- Allocation des ressources:

les ressources de la 4ème reconstitution devront encore davantage bénéficier aux pays les plus pauvres puisqu'au moins 90 % (85 % lors de la 3ème) devront être alloués aux pays de la catégorie A. Les projets devront concerner les besoins primordiaux des couches les plus défavorisées de la population, promouvoir la création d'emplois et privilégier la participation directe des bénéficiaires ultimes, y compris les femmes, à la conception et à la réalisation des projets qui les touchent.

- Eligibilité des pays:

désormais, les pays de la catégorie A seront divisés en deux sous-catégories: une première, A 1, comprendra les pays dont le PNB par habitant est inférieur ou égal à 350 dollars EU; la sous-catégorie A 2 comprendra les pays dont le PNB est situé entre 350 et 510 dollars (voir liste en annexe 3). La catégorie B comprendra les pays dont le PNB se situe entre 511 et 990 dollars; la catégorie C comprendra les pays dont le PNB est supérieur à 990 dollars. Les pays de la catégorie A 1 se verront accorder la priorité absolue; ceux de la catégorie C ne pourront bénéficier des ressources du FAD que dans le cas de projets multinationaux intéressant au moins un pays de la catégorie A ou B.

Ces mesures ont été prises afin que les pays de la catégorie A n'aient recours qu'aux ressources du Fonds, celles de la Banque étant consenties à des conditions aujourd'hui peu adaptées à la situation d'endettement de la plupart des pays les plus démunis.

Pour compenser la diminution des ressources disponibles pour les pays de la catégorie B, la Suisse a proposé la

création d'un Fonds de bonification d'intérêt en leur faveur. Cette proposition est à l'étude.

- Secteurs d'intervention:

comme la production alimentaire est en baisse, le secteur agricole bénéficiera de la plus haute priorité; l'objectif de 40 % du total des prêts est maintenu.

- Prêts hors-projets (type aide à la balance des paiements):

dans les pays où sévit une grave crise financière, diverses formes d'intervention sont envisagées. Elles visent le maintien des capacités de production existantes ou la réhabilitation de secteurs économiques déficients plutôt que le financement de nouveaux projets. Diverses actions d'intervention dans ce sens sont en cours d'exécution.

- Assistance technique:

la politique actuelle fera l'objet d'une étude qui passera en revue les diverses formes d'assistance technique en vigueur dans le groupe BAD/FAD. La Suisse continue à soutenir l'idée d'un fonds multilatéral qui permettrait de financer des opérations sous forme de don.

#### 4.5 Justification de notre contribution

Au vu des résultats précités, la Suisse s'est déclarée disposée à participer d'une façon substantielle à la 4ème reconstitution. Cette décision s'appuie d'autre part sur les considérations additionnelles suivantes:

- Face à la grave crise financière qui secoue l'Afrique, les ressources à des conditions concessionnelles doivent être augmentées. Dans ce contexte, les institutions multilatérales auront un rôle plus important à jouer, notamment dans le cadre de programmes sectoriels et d'aides à la balance des paiements. Ces nouvelles formes

d'intervention nécessiteront un dialogue plus étroit avec les pays bénéficiaires, s'agissant de leur politique de développement économique; dans ce sens, les activités du Fonds sont conformes à notre politique de coopération au développement.

- Comme il est mentionné au point 3, le groupe BAD/FAD a sensiblement amélioré ses prestations au cours de ces dernières années. Elle constitue aujourd'hui une bonne garantie pour une utilisation efficace des ressources mises à sa disposition.
- Notre contribution permettra aux entreprises suisses de continuer à participer aux appels d'offres internationaux lancés par le Fonds. Au 31 décembre 1983, les achats cumulés du Fonds en Suisse se montaient à plus de 67 millions de francs suisses;
- Last but not least, le continent africain demeure une zone de concentration de notre aide publique au développement. Le courant multilatéral du FAD vient donc compléter et appuyer heureusement l'effort bilatéral.

##### 5. Déboursements

Le montant de 127'338'480.-- francs suisses sera engagé sous la forme de trois billets à ordre non négociables (promissory notes) auprès de la Banque nationale suisse qui agit en tant que dépositaire du Fonds africain de développement. Ces billets auront les valeurs suivantes:

Tranche I	1986:	fr.s. 36'928'159.--	= 29 %
Tranche II	1987:	fr.s. 42'021'698.--	= 33 %
Tranche III	1988:	fr.s. 48'388'623.--	= 38 %

Le Fonds africain de développement n'a pas encore soumis d'échéancier pour l'encaissement de ces billets à ordre. Selon les informations en notre possession, les encaissements ne commenceront qu'en 1989 et s'étendront sur une période d'environ trois ans.

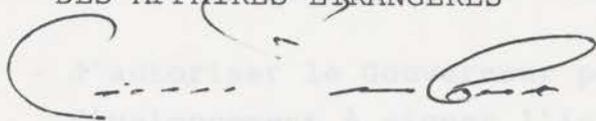
6. Procédure de consultation

L'Administration fédérale des finances est d'accord avec cette proposition.

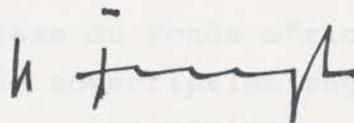
Contribution de la Suisse à la 4ème reconstitution des ressources du Fonds Africain de Développement (FAD)

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES



DEPARTEMENT FEDERAL  
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexes mentionnées

Pour co-rapport à:

Département fédéral des finances

Extraits du procès-verbal:

- DFAE 15
- DFEP 15
- DFF 5

Pour extrait conforme  
Le Secrétaire

Contribution de la Suisse à la 4ème reconstitution des ressources du Fonds Africain de Développement (FAD)

Vu la proposition du DFAE et du DFEP du **29 MAI 1985**  
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

FAD	1981	1982	1983	1984	1985	Total
Montant	80	142	106	73	311	712
	177	295	392	507	570	2041

décidé

- d'autoriser le Gouverneur pour la Suisse du Fonds africain de développement à signer l'instrument de souscription engageant la Suisse pour un montant total de fr.s. 127'338'480.--
- d'autoriser ce même Gouverneur à signer les trois billets à ordre non négociables mentionnés ci-dessus et à les déposer auprès de la Banque nationale suisse.

(en millions d'UCF)

Secteur	1981	1982	1983	1984	1985	Total
Administration, y compris l'agriculture	126	118	110	110	110	574
Transport	37	49	49	49	49	243
Equipements collectifs	47	68	68	68	68	359
Production et énergie	54	79	79	79	79	399
Industrie	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>314</b>	<b>316</b>	<b>306</b>	<b>306</b>	<b>1506</b>

Pour extrait conforme  
 Le secrétaire

## ANNEXE 1

Montant des prêts accordés par la BAD et le FAD  
(en millions de dollars)

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	Total
BAD Montant	97	154	206	274	297	323	399	574	2'636
FAD Montant	80	142	186	228	273	311	358	344	2'062
	177	296	392	502	570	634	757	918	4'698

Répartition sectorielle des prêts du FAD, 1980 - 1984  
(en millions d'UCF)

Secteur	1981	%	1982	%	1983	%	1984	%
Agriculture, y compris lignes de crédit à l'agriculture	126 (15) <sup>a)</sup>	43,4	116 (18)	33,0	129 (13)	36,2	171 (14)	41,8
Transports	63 (7)	21,8	69 (6)	19,6	95 (10)	26,7	119 (13)	29,2
Equipements collectifs	47 (7)	16,2	88 (9)	25,0	88 (10)	24,7	41 (9)	10,1
Education et Santé	54 (7)	18,6	79 (9)	22,4	44 (8)	12,4	53 (9)	12,9
Industrie	-	-	-	-	-	-	25 (3)	6,0
Total	290 (36)	100,0	352 (42)	100,0	356 (41)	100,0	409 (53)	100,0

a) Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de prêts.

SUBSCRIPTIONS TO THE FOURTH REPLENISHMENT / SOUSCRIPTIONS A LA QUATRIEME RECONSTITUTION

Participation	Burden Sharing	Amount Equivalent in FUA	Units of Obligation	Rates of Exchange in FUA	Amount to be Subscribed
	Répartition du fardeau	Montant Equivalent en UCF (Millions)	Unités d'engagement	Taux de change en UCF	Montant à souscrire
			SDR/DTS	0.921052	31,361,821
ADB/BAD	2,270	34.050	Peso	30.557335	344,686,739
ARGENTINA/ARGENTINE	0.752	11.280	Austr. Schillings	18.119655	339,743,531
AUSTRIA/AUTRICHE	1:250	18.750	Fr. Belge	52.628049	1,342,015,249
BELGIUM/BELGIQUE	1.700	25.500	Cruzeiros	1233.349380	23,125,300,875
BRAZIL/BRESIL	1.250	18.750	Cdn \$/\$ Cdn	1.233114	175,718,745
CANADA	9.500	142.500	D. Krona	9.425593	400,116,423
DENMARK/DANEMARK	2.830	42.450	Fin. Mark	5.522222	109,339,996
FINLAND/FINLANDE	1.320	19.800	FF	7.919642	890,959,725
FRANCE	7.500	112.500	SDR/DTS	0.921052	124,342,020
GERMANY/R. F. D' ALLEMAGNE	9.000	135.000	Rupee	10.494222	116,485,864
INDIA/INDE	0.740	11.100	Lira	1593.370100	173,279,000,000
ITALY/ITALIE	7.250	108.750	Yen	221.624384	46,541,120,640
JAPAN/JAPON	14.000	210.000	K. Won	773.320478	8,061,865,983
KOREA/COREE	0.695	10.425	K. Dinars	0.284664	5,521,058
KUWAIT/KOWEIT	1.293	19.395	Dutch Guilders	2.901194	104,000,000
NETHERLANDS/PAYS BAS	2.390	35.847	N. Krona	7.386755	392,236,691
NORWAY/NORVEGE	3.540	53.100	P. Escudo	129.367132	1,228,987,107
PORTUGAL/PORTUGAL	0.633	9.500	US \$	0.972948	39,988,163
SAUDI ARABIA/A. SAOUDITE	2.740	41.100	Peseta	147.001450	3,450,859,039
SPAIN/ESPAGNE	1.565	23.475	Sw. Krona	7.639826	545,483,576
SWEDEN/SUEDE	4.760	71.400	Sw Frs	2.122308	127,338,480
SWITZERLAND/SUISSE	4.000	60.000	Dinar	3.571686	
UNITED ARAB EMIRATES/E.A.U.	3.050	45.750	Pound Sterling	0.676174	30,934,961
UNITED KINGDOM/R.U.	15.417	231.256	US \$	0.972948	225,000,000
U.S.A./E.U.A.	0.555	8.322			
UNALLOCATED/NON ALLOUE					

ANNEXE 3

Catégorie A.1: PAYS MEMBRES REGIONAUX DONT LE PNB PAR HABITANT  
EST INFERIEUR OU EGAL A 350 DOLLARS EU

<u>Pays</u>	<u>PNB par habitant</u>
1. Bénin	310
2. Bourkina Fasso	210
3. Burundi	280
4. Cap Vert	350
5. Centrafrique	310
6. Comores	340
7. Djibouti	310 *
8. Ethiopie	140
9. Guinée	310
10. Guinée Bissau	170
11. Guinée Equatoriale	180 *
12. Madagascar	320
13. Malawi	210
14. Mali	180
15. Mozambique	280 *
16. Niger	310
17. Ouganda	230
18. Rwanda	260
19. Somalie	290
20. Tanzanie	280
21. Tchad	80
22. Togo	340
23. Zaïre	190

Catégorie A.2: PAYS MEMBRES REGIONAUX DONT LE PNB PAR HABITANT  
SE SITUE ENTRE 351 ET 510 DOLLARS EU

1. Gambie	360
2. Ghana	360
3. Kenya	390
4. Lesotho	510
5. Libéria	490
6. Mauritanie	470
7. Sao Tome & Principe	370
8. Sénégal	490
9. Sierra Leone	390
10. Soudan	440

- 2 -

Catégorie B: PAYS MEMBRES REGIONAUX DONT LE PNB PAR HABITANT  
SE SITUE ENTRE 511 ET 990 DOLLARS EU

<u>Pays</u>	<u>PNB par habitant</u>
1. Angola	520 *
2. Botswana	900
3. Cameroun	890
4. Côte d'Ivoire	950
5. Egypte	690
6. Maroc	870
7. Swaziland	940
8. Zambie	640
9. Zimbabwe	850

Catégorie C: PAYS MEMBRES REGIONAUX DONT LE PNB PAR HABITANT  
EST SUPERIEUR A 990 DOLLARS EU

1. Algérie	2'350
2. Congo	1'180
3. Gabon	4'000
4. Libye	8'510
5. Maurice	1'240
6. Nigéria	860
7. Seychelles	1'800 *
8. Tunisie	1'390

Source: Banque Mondiale

\* Estimations de la Division Statistique de la BAD.